



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métallurgie

Question écrite n° 6505

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les menaces qui pèsent sur l'existence de l'industrie de l'aluminium dans notre pays. Jusqu'en 2003, nous disposions d'un fleuron industriel en la matière avec le groupe Pechiney. Celui-ci a fait l'objet d'une OPA d'abord hostile, puis consentie, de la part du géant canadien Alcan, 3e producteur mondial. Ainsi Pechiney a-t-il disparu du paysage productif français. Alcan, pour sa part, a procédé à des fermetures de sites, à des abandons de productions, à la cession de plusieurs établissements, avec, à la clé, de nombreuses suppressions d'emplois. Ce dépeçage s'est effectué avec l'accord des pouvoirs publics français. Aujourd'hui, Alcan est lui-même l'objet d'offensives de la part d'autres géants internationaux de l'industrie des métaux. Ainsi, durant l'été, il a dû affronter, à son tour, une OPA hostile de l'américain Alcoa contré par le groupe minier anglo-australien Rio Tinto avec une offre en cash de 38 milliards de dollars. Cette situation conduit à de nouvelles restructurations d'Alcan en France et à de vives inquiétudes pour les 15 000 salariés français du groupe. Le marché de l'aluminium est l'objet de considérables convoitises et nous assistons à une formidable montée des enchères. La demande mondiale devrait s'accroître de 6 % par an d'ici à 2011 et de plus de 15 % pour la Chine à elle-seule sur la même période. Ce pays absorbe pour son compte 20 à 30 % de l'aluminium disponible. Parmi les facteurs de croissance de la demande figurent son emploi dans la construction et les infrastructures en plein essor en raison de l'accélération de l'urbanisation des pays émergents, mais aussi son utilisation croissante dans l'industrie des transports et dans l'emballage. Ce secteur constitue un enjeu majeur, notamment pour nos industries nationales de l'automobile et de l'aéronautique. Pouvons-nous accepter, après la disparition de Pechiney, de voir se poursuivre le démantèlement des sites de production présents sur notre territoire ? Accepterons-nous de nous trouver en situation de dépendance à l'égard de géants étrangers ? Il souhaiterait connaître les dispositions qu'elle compte prendre pour empêcher ce dépeçage et oeuvrer à la reconquête de ce secteur industriel.

Texte de la réponse

Le groupe Alcan, qui emploie plus de 15 000 personnes en France sur 49 sites, a fait l'objet d'une offre publique d'achat amicale de la part du groupe anglo-australien Rio Tinto, qui fut couronnée de succès. À cette occasion, Rio Tinto a pris, à l'égard du gouvernement français, le 4 octobre dernier, des engagements précis quant à la pérennité de l'activité de recherche et de développement et la sécurité d'approvisionnement des industries aéronautiques et de défense à partir des sites français. Rio Tinto a depuis confirmé, en novembre 2007, la vente de la branche Emballages et a annoncé son intention de se séparer de la branche Produits usinés. Le Gouvernement suit ce dossier avec une extrême vigilance et entretient des contacts réguliers avec Rio Tinto d'une part, et les représentants du personnel de l'entreprise, d'autre part. La branche Emballage emploie 5 500 personnes sur 25 sites. Rio Tinto a confirmé être à la recherche d'un repreneur industriel unique porteur d'un projet de croissance et de développement. En ce qui concerne la branche Produits usinés, qui emploie plus de 5 000 personnes en France sur 14 sites, le projet de cession devra être soumis à l'approbation du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi au titre du décret sur les investissements directs étrangers dans des secteurs sensibles. Le ministre veillera dans ce cadre à ce que les solutions étudiées garantissent l'intégrité de la

branche Produits usinés et favorisent le développement de l'ensemble des activités.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6505

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 février 2008

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6056

Réponse publiée le : 19 février 2008, page 1438